

1373 - ~~et~~ SORTIE ~~1011~~. 30. V. 04.  
XXI. 1.

Copie.

16.

des traités internationaux,

Rome, le 30 Mai 1904.

Je suis chargé de communiquer cette proposition à Votre Excellence, en la priant de vouloir bien me faire connaître l'accueil qu'Elle consentira à lui faire.

Le 5 Mars dernier, j'avais l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement de la Confédération avait dénoncé à la Compagnie du Gotthard le rachat du réseau de ses lignes. J'ajoutais que le Gouvernement fédéral acceptait, comme allant de soi, le transfert plein et entier, à la Confédération, de toutes les obligations incombant à la compagnie du chemin de fer du Gotthard.

(signé) J. B. Pidea.

Depuis lors, le haut Conseil fédéral a examiné la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de racheter, moyennant certaines compensations, les droits des Etats subventionnants, et il est aujourd'hui en mesure de soumettre à ces Etats la proposition suivante:

Le haut Conseil fédéral est disposé à réduire comme suit les surtaxes en vigueur dans le trafic des marchandises:

On comptera:

- pour le tronçon Erstfeld-Chiasso 50 Kilomètres au lieu de 64;
- pour le tronçon Erstfeld-Pino 40 Kilomètres au lieu de 50.

Ces réductions entreraient en vigueur dès que le chemin de fer du Gotthard aura passé entre les mains de la Confédération Suisse et à la condition que les Etats subventionnants renoncent aux droits acquis en vertu des actes de concession et

Son Excellence

Monsieur TITTONI,

Ministre des Affaires Etrangères,

Dodis



SORTIE

H.H. 30.5.04.

1111.

Copie.16.

des traités internationaux.

Rome, le 30 Mai 1904.

Je suis chargé de communiquer cette proposition à Votre Excellence, en La priant de vouloir bien me faire connaître l'accueil qu'Elle consentira à lui faire.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma plus haute considération. La Compagnie du Gotthard le rachet du réseau de ses lignes. J'ajoutais que le Gouvernement fédéral acceptait, comme allant de soi, le transfert plein et entier, à la Confédération, de toutes les obligations incombant à la compagnie du chemin de fer du Gotthard.

Le Ministre de Suisse:

(signé) J. B. Pioda.

Depuis lors, le haut Conseil fédéral a examiné la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de racheter, moyennant certaines compensations, les droits des Etats subventionnés, et il est aujourd'hui en mesure de soumettre à ces Etats la proposition suivante:

Le haut Conseil fédéral est disposé à réduire comme suit les surtaxes en vigueur dans le trafic des marchandises:

On compte:

pour le tronçon Erstfeld-Chiasso 50 Kilomètres au lieu de 64;

pour le tronçon Erstfeld-Pino 40 Kilomètres au lieu de 50.

Ces réductions entreraient en vigueur dès que le chemin de fer du Gotthard aura passé entre les mains de la Confédération Suisse et à la condition que les Etats subventionnés renoncent aux droits acquis en vertu des actes de concession et

Son Excellence

Monsieur TITTONI,

Ministre des Affaires Etrangères,